Avis d'attribution de convention domaniale – Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation de la buvette du Parc André Citroën, 35 rue Leblanc, 75015 Paris

AVIS PUBLIÉ LE 06 /03 /2024

1. Gestionnaire du domaine

Nom officiel: VILLE DE PARIS
Numéro national d'identification: 21750001600019
Adresse postale: 7 avenue de la Porte d'Ivry
Ville: PARIS
Code NUTS: FR101 Paris
Code postal: 75013
Pays: France
Point(s) de contact: Direction des finances et des achats — service des concessions
Courriel: dfa-concessions-villedeparis@paris.fr

2. Convention d'occupation temporaire du domaine public :

2.1. Objet de la convention

La convention d'occupation temporaire du domaine public a pour objet l'exploitation des locaux de la buvette du Parc André Citroën, dans le XVe arrondissement, établissement à usage de buvette, petite restauration et vente à emporter.

2.2. Régime juridique applicable

La convention relève du régime administratif des occupations privatives du domaine public. Elle est régie par le code général de la propriété des personnes publiques.
La procédure d'attribution est encadrée par les articles L. 2122-1-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

2.3. Procédure suivie

Un avis d'appel public à la concurrence en vue de la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public a été publié le 26 septembre 2023.

La date limite de réception des candidatures et des offres était fixée au 7 novembre 2023 à 12:00.

2 propositions ont été remises dans le délai imparti.

Les critères étaient les suivants, par ordre décroissant d'importance :

- Qualité du projet d'exploitation, dans le respect de la destination prévue, au regard de :
    - L'offre de restauration proposée,
    - L'intégration de l'établissement dans son environnement et l'ouverture à tous les publics,

- La démarche de développement durable envisagée.

- Redevance et viabilité économique de l'offre, en tenant compte des éléments suivants :
  - Le mécanisme de redevance proposé, apprécié au regard du montant de la redevance minimale garantie et du taux de redevance variable proposé,
  - La viabilité économique et financière de l'offre, appréciée au regard d'une part de la crédibilité des hypothèses retenues et la solidité du Plan d'Affaires Prévisionnel, et d'autre part de la robustesse du financement des investissements éventuels et des garanties apportées.

2.4. Titulaire

Le Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 février 2024 a autorisé la Maire de Paris à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation des locaux de la buvette du Parc André Citroën à Paris 15ème avec le titulaire suivant :
Le Kiosque des Saveurs
Sise 80 boulevard Garibaldi, 75015 Paris,
représentée par Mme Nathalie Perkovic, gérante,
N° SIRET : 75179357100033

2.5. Durée

La convention est conclue pour une durée de vingt (20) mois à compter de la mise à disposition des biens.

2.6. Date de conclusion de la convention

La convention d'occupation temporaire du domaine public a été notifiée à l'attributaire le 04/03/2024.

3. Consultation de la convention :

Une copie de la convention d'occupation temporaire du domaine public peut être demandée à l'adresse suivante :

Ville de Paris
Direction des Finances et des Achats
Service des concessions
Pôle des grands équipements et pavillons
7, avenue de la Porte d'Ivry
75013 Paris
dfa-concessions-villedeparis@paris.fr

4. Voies et délais de recours :

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans les conditions définies par le Conseil d'État dans sa décision nº358994 département de Tarn-et-Garonne du 4.4.2014.
Tribunal administratif de Paris
Adresse postale: 7 rue de Jouy, Paris cedex 04, 75181
Courriel: greffe.ta-paris@juradm.fr
Téléphone: +33 144594400
Fax: +33 144594646

Le Tribunal administratif de Paris peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.